

APPEL À PROJET

XL DANSE 2024

TOUT LE MONDE DANSE

1. INTRODUCTION

« XL DANSE *tout le monde danse* » veut promouvoir la vie sociale et culturelle dans le plus grand nombre de quartiers possible de la Commune. Cet appel à projet apporte dès lors une attention particulière au rôle de connexion que les initiatives culturelles jouent dans la société.

Cet appel à projet s'adresse aux citoyens, associations et organisations qui veulent contribuer, par leur initiative, à une initiation à la danse participative. Les candidats peuvent travailler autour d'un ou autour des deux thèmes imposés :

- Égalité et inclusion (connecter les différences) ;
- Auto-expression et créativité (se connecter par l'expression créative)

Les connexions sont possibles dans chaque phase du projet (de la préparation au résultat final en passant par l'exécution) et de manières différentes (participation citoyenne, interaction avec le quartier, collaboration, co-création, etc).

L'initiateur d'un projet sélectionné se voit octroyer une **subvention de projet de 1.000,00 euros**.

La Commune soutiendra six projets. Les projets sélectionnés seront également inclus dans une campagne de communication autour de XL DANSE coordonnée par la commune.

CONTEXTE

XL DANSE est un nouvel appel à projet autour de la danse dans les espaces publics qui cherche spécifiquement à interagir avec le public. Ce projet vise à connecter les gens, à apporter la culture dans différents quartiers et à encourager la participation et une large accessibilité.

XL DANSE est une invitation au grand public à découvrir le monde de la danse en général et les différentes pratiques de danse en particulier, afin de sensibiliser à cette forme d'art.

Il peut s'agir d'une démonstration ou d'une initiation, mais dans tous les cas, l'approche doit être aussi participative que possible et le public doit être activement engagé.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans le mouvement actuel d'appropriation de l'espace public par les différentes expressions culturelles. En effet, dans les cours, places, jardins publics, il est devenu courant de croiser des spectacles de théâtre, danse, musique, cirque et autres arts de la rue. Parmi ces formes d'expression artistique que l'on retrouve dans l'espace public, la commune d'Ixelles souhaite mettre en avant la **danse**.

HISTORIQUE

En septembre 2021, dans le cadre du lancement de la saison culturelle 2021-2022, la commune d'Ixelles a organisé le projet "Rythmania". Un groupe de danseurs, accompagné de musiciens, a présenté la danse Lindy Hop à travers des démonstrations et a invité le public à danser.

Deux représentations ont eu lieu (pour les écoles et le grand public), avec un grand nombre de spectateurs/participants à chaque fois. Les réactions ont été excellentes le public était visiblement intéressé. L'enthousiasme des danseurs a été transmis au public.

En octobre 2022, Ixelles Danse a été organisé, invitant le grand public à se rapprocher du monde de la danse. Ce concept a été réalisé en collaboration avec les écoles de danse d'Ixelles. Concrètement, des moments de spectacle aussi participatifs que possible ont été organisés dans trois lieux différents d'Ixelles.

Avec un nouvel appel à projets autour de *XL DANSE*, la commune souhaite redonner une place à la danse dans l'espace public en 2024 et promouvoir la participation à la culture dans la commune et la rendre accessible au plus grand nombre.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

XL DANSE aura lieu le **25 mai 2024** sur la **place Fernand Cocq** et le **Square du Vieux Tilleul** à Ixelles. Sur chacun des deux sites, 3 groupes/compagnies pourront présenter et exécuter leur projet de danse.

Plus de spécifications :

- Place Fernand Cocq : 10x10 m, surface de jeu plane ;
- Square du Vieux Tilleul (à côté de la chapelle Boondaël) : au moins 10x10 m, surface de jeu plane ;
- La commune mettra à disposition des places assises et debout autour de la scène de danse ;
- Un système musical sera mis à disposition pour diffuser de la musique afin de soutenir la danse ;
- Si le projet implique une collaboration avec des musiciens, il faut veiller à ce que seule la musique acoustique ou légèrement amplifiée soit autorisée. Veuillez l'indiquer clairement dans la **fiche technique**.

2. CONDITIONS POUR POSER SA CANDIDATURE

- Le demandeur peut être une **personne physique** ou **morale**
- Le projet est une **initiative de danse** qui met l'accent sur cette discipline
- Le projet a lieu le **25 mai 2024**
- L'initiative se déroule sur la **place Fernand Cocq** et au **Square du Vieux Tilleul** à côté de la chapelle de Boondaël à Ixelles
- L'initiative comprend **une démonstration** suivie d'une partie **interactive et participative**
- L'initiative utilise un accompagnement musical **acoustique ou légèrement amplifié**
- L'initiative s'adresse **aux habitants et/ou visiteurs de la Commune d'Ixelles**
- L'initiative cherche à favoriser le **lien** en mettant l'accent sur la **participation** et/ou **l'interaction avec le quartier/le territoire**
- L'initiative est **ouverte au public** et accessible à un **large public**
- L'initiative s'aligne sur **au moins un des thèmes suivants** :
 - **Égalité et inclusion** (connecter les différences)
 - **Auto-expression et créativité** (se connecter par l'expression créative).

L'introduction d'une **candidature valable** doit avoir lieu **au plus tard le lundi 19 février 2024 à 12:00**. Le dossier de candidature complet (le formulaire de candidature rempli et ses annexes demandées) doit être soumis via le site web <https://culture.ixelles.be/fr/xl-danse-appel-a-projets/>.

3. CRITÈRES D'EXCLUSION

- a. Toute action qui ne serait pas conforme aux règlements et lois communales applicables;
- b. Tout projet qui n'aura pas lieu sur le territoire d'Ixelles ;
- c. Tout projet qui n'a pas lieu à la date prévue;
- d. Tout demandeur qui a reçu ou recevra une subvention de projet (en numéraire et/ou en non numéraire) de la Commune en 2024;
- e. Tout projet impliquant des actions ou des déclarations discriminatoires ou haineuses ;
- f. Lorsque le dossier de candidature est incomplet.

4. EVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les dossiers de demande complets, répondant aux conditions de candidature et ne faisant pas l'objet d'un critère d'exclusion seront évalués en termes de contenu sur base de trois critères principaux:

CRITÈRE	PART DANS L'EVALUATION (100)	DESCRIPTION
Qualité méthodologique	40	Proposer un projet fini, structuré et autonome avec une planification réaliste et une gestion budgétaire responsable par rapport aux résultats qui sont exposés. La faisabilité du projet joue un rôle important.
Approche thématique	30	La manière dont on répond et réagit au contenu de manière créative et qualitative sur un ou plusieurs des thèmes proposés.
Accent mis sur la connexion	30	La manière dont le public et les spectateurs sont impliqués (participation) et la manière dont l'élaboration/le résultat est partagé/ouvert (accessibilité).

Sur la base du score attribué aux dossiers de candidature, un classement est établi. Ce classement est suivi pour soutenir les six projets.

5. PLANNING ET ASPECTS FINANCIERS GÉNÉRAUX

- Le dossier de candidature complet doit être soumis via le site web <https://culture.ixelles.be/fr/xl-danse-appel-a-projets/> au plus tard le **lundi 19 février 2024 à 12:00**. Plus d'informations sur l'introduction du dossier de candidatures sont disponibles sous la rubrique « PROCEDURES ADMINISTRATIVES ».
- Tous les projets des candidats admissibles seront évalués selon les critères d'évaluation préétablis sous la rubrique « EVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS ». Six projets seront sélectionnés. **Les initiateurs de projets sélectionnés seront avertis en avril 2024 de leur sélection** par le Collège des Bourgmestre et Échevins. Une convention de subvention sera alors conclue.
- Chaque projet sélectionné recevra **une subvention de projet de € 1.000,00 en numéraire** pour sa mise en œuvre. Après la signature d'une convention de subvention, une avance de 80 % (soit € 800,00) est fournie, les 20 % (soit €200,00) restants suivent après la justification des frais encourus. Les pièces justificatives doivent être soumises avec un bilan des frais engagés au plus tard le 31 août 2024.

⚠ Le Règlement relatif aux subventions communales est applicable. Vous trouverez en annexe le règlement relatif aux subventions communales. Le règlement relatif aux subventions communales peut être modifié, le règlement en vigueur au moment de la demande de subvention est applicable.

6. PROCÉDURE GÉNÉRALE

- a. Le dossier de candidature complet doit être soumis via le site web <https://culture.ixelles.be/fr/xl-danse-appel-a-projets/> au plus tard le lundi 19 février 2024 à 12:00.
- b. Le dossier de candidature contient:
 - Le formulaire de candidature rempli
 - Si le demandeur est une personne morale: les statuts de la structure.
⚠ Pour une personne morale, seul le représentant légal peut signer. Les mandats expirés dans les statuts représentent un problème courant et rendent le dossier administrativement irrecevable.
 - Une fiche technique :
 - Conditions techniques pour le support musical. Si la musique est jouée en direct, elle peut être acoustique ou légèrement amplifiée;
 - Photographies et/ou croquis des installations techniques et artistiques (si applicable).
- c. Traitement des dossiers soumis:
 - Le Service de la Culture et de la Vie de Quartier examine et évalue la conformité des

dossiers ;

- Le Collège des Bourgmestre et Échevins approuve la sélection du projet ;
- Toutes les subventions sont soumises à une convention entre la Commune et le bénéficiaire ;
- Tous les porteurs de projet doivent soumettre un rapport d'activité, un rapport financier et une copie de toutes les pièces justificatives des dépenses dans les trois mois suivants la clôture de leur projet ;
- Les porteurs de projet s'engagent à réaliser leur projet en fonction des options présentées dans leur dossier de candidature.

7. NON RÉALISATION DU PROJET

Si le projet n'est pas réalisé en tout ou en partie, les montants non dépensés seront réclamés par la Commune.

8. INFORMATIONS PRATIQUES

Une session d'information sur l'appel à projet *XL Danse* sera organisée par le Service de la Culture et de la Vie de Quartier : **lundi 5 février 2024 à 12h30** par vidéoconférence. Une inscription préalable est demandée via culture@ixelles.brussels. Vous recevrez ensuite un lien vers la plateforme de rencontre numérique.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

Service de la Culture et de la Vie de Quartier

Service Culture

E-mail: culture@ixelles.brussels

Tel: 02 515 64 76

Mme Delphine Cugnon (Cheffe de Service)

E-mail: delphine.cugnon@ixelles.brussels

Tél: 02/515.64.00

Mme Lore Van Dyck (Chef de projet)

E-mail: lore.vandyck@ixelles.brussels

Tél: 02/515.64.77

9. ANNEXES

- *Formulaire de candidature pour l'appel à projet XL Danse, tout le monde danse*
- *Règlement relatif aux subventions (Commune d'Ixelles)*